RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

24F
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 588 chemin de l'Aubère
13770 VENELLES
938 471 505 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15/01/2025

L'an deux-mille vingt-cinq,

Le 15 janvier,

A 16 heures,

Au siège social de la Société 24F,

Madame Julia FERRETTI,

Demeurant 588 chemin de l'Aubère, 13770 VENELLES,

Propriétaire de la totalité des 1 000 actions de 1 euro chacune composant le capital social de la Société 24F,

Associée unique et Présidente de ladite société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Fixation de la rémunération 2025 de la Présidente

PREMIÈRE DECISION - FIXATION DE LA REMUNERATION DE LA PRESIDENTE

L'associée unique décide de ne pas verser de rémunération à Madame Julia FERRETTI, en sa qualité de Présidente, au titre de l'année 2025.

Cette décision prend effet à compter rétroactivement du 02/01/2025 et sera maintenue jusqu'à décision contraire de l'associée unique pendant une durée de 12 mois soit jusqu'au 31/12/2025.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

